

PROCEDURE DES STAGES HORS LISTE en France

ETE 2022

COMMENT CANDIDATER ?

1. Obtenez par vous-même un accord de principe d'un service et rassemblez tous les documents demandés pour constituer votre dossier de candidature.
2. Faites-moi parvenir votre dossier au plus tard le **VENDREDI 25 JUIN 2021**. **Aucun dossier ne sera accepté après cette date**. Vous pouvez déposer votre dossier PAPIER relié et complet au bureau des stages de Lyon Sud, le déposer dans la boîte aux lettres « Relations internationales et stages ». Vous pouvez également me l'envoyer par mail en format PDF. Merci dans ce cas de normaliser vos noms de fichiers et de faire, si possible, un seul document PDF.
3. La commission des stages rendra son avis le **7 juillet 2021**. Vous pourrez prendre connaissance des résultats *via* le panneau d'affichage ou la page des stages sur le site de la Faculté.

QUELS DOCUMENTS SONT NECESSAIRES POUR CONSTITUER MON DOSSIER ?

- En page de garde : la **fiche de renseignements** complétée
 - Une **lettre de motivation** précise et argumentée sur votre vœu de stage hors liste (adressée au Doyen de la Faculté Carole Burillon et au Président de la Commission des Stages Jean-Christophe Lifante)
 - Un **C.V.**
 - Un **accord de principe écrit du chef de service hospitalier, des médecins généralistes ou de la direction des affaires médicales**. Cet accord doit comporter impérativement le nom du responsable de stage, le nom et l'adresse du service, un téléphone de contact et un mail, les dates précises, le nom de l'autorité habilitée à signer votre convention de stage.
- Modèle d'accord de principe** : « *Je soussigné(e)... responsable du service... sous réserve de recevabilité de son dossier, est d'accord pour accueillir M/Mlle... dans mon service pour un stage hospitalier du ... au ...* »
- Un **descriptif précis et documenté** de l'établissement de santé d'accueil, du service d'accueil (activités : nombre de lits, nombre d'entrées annuelles, nombre de consultations), des pathologies rencontrées dans le service et de l'encadrement.
 - **Pour les élèves de l'ESSA** : **l'accord de principe écrit émanant de l'ECOLE**

QUELLES DEMARCHES EFFECTUER SI MA CANDIDATURE EST RETENUE ?

Le bureau des stages vous contactera en novembre afin de vous faire signer les trois exemplaires de la convention de stage. Ces exemplaires seront ensuite envoyés par la Faculté à l'autorité habilitée à signer votre convention.

Vous serez à nouveau convoqués fin juin pour venir chercher votre exemplaire original de la convention et la fiche d'évaluation à faire remplir par votre tuteur de stage.

En septembre, pensez à rapporter votre fiche d'évaluation au bureau des stages ou à la déposer dans la boîte aux lettres « Relations internationales et stages ».